



PORTRAIT DE TERRITOIRES

Bouches-du-Rhône et région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches-
du-Rhône

Région



POPULATION

2015	Population	2 016 622	5 007 977
2010 - 2015	Evolution de la population	+ 0,4 %	+ 0,4 %
2015	Part des 60 ans et +	25,2 %	28,1 %
2010 - 2015	Evolution des 60 ans et +	+ 1,9 %	+ 1,8 %
2015	Part des - de 30 ans	36,0 %	33,6 %
2010 - 2015	Évolution des - de 30 ans	0,0 %	- 0,1 %
2015	Indice de vieillissement de la population	80,5	95,7
2015	Part des familles monoparentales	11,5 %	10,4 %



LOGEMENT

2015	Part de logements locatifs privés	30,9 %	30,7 %
2017	Part de logements locatifs sociaux	17,3 %	13,3 %
2015	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	50,9 %	54,4 %
2015	Part de logements sur-occupés	13,0 %	12,9 %



CONDITIONS DE VIE

2015	Niveau de vie médian	20 287 €	20 265 €
2015	Taux de pauvreté	18,6 %	17,4 %
2015	Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans	27,1 %	25,2 %
31/12/2017	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif	10,3 %	9,5 %



FORMATION, INSERTION, EMPLOI

2015	Part des 15-29 ans peu ou pas diplômés	20,7 %	20,5 %
2015	Part des 18-25 ans non insérés	24,8 %	25,9 %
T2 2018	Taux de chômage	11,0 %	10,6 %
31/12/2017	Nombre de Demandeurs d'Emploi	208 950	510 070
2012 - 2017	Evolution du nombre de DE	+ 22,7 %	+ 26,4 %
31/12/2017	Part des - de 25 ans parmi les DE	12,5 %	12,5 %



Le glossaire du portrait de territoires

Evolution de la population (2010-2015)

Taux de variation annuel moyen de la population entre 2010 et 2015.

Indice de vieillissement de la population

Nombre de personnes de 65 ans et + pour 100 personnes de moins de 20 ans.

Part de logements locatifs privés

Nombre de logements locatifs privés sur l'ensemble des résidences principales.

Part de logements locatifs sociaux

Nombre de logements du parc locatif social (RPLS au 01/01/17) parmi les résidences principales (RP 2015).

Part de logements sur-occupés

Le concept de sur-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement.

Un logement est sur-occupé quand il manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans ;
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- sinon, une pièce par enfant.

Niveau de vie médian :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage (revenus d'activité, revenus du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages et prestations sociales, y compris pensions de retraite et indemnités de chômage, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif

Nombre d'allocataires du RSA socle et de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) rapporté à l'ensemble de la population âgée de 18 à 64 ans (RP 2015).

Part des 15-29 ans peu ou pas diplômés

Les jeunes pas ou peu diplômés sont des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum, d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat. Ainsi, sont également considérées comme sans diplôme les personnes titulaires uniquement du certificat d'études primaires (CEP supprimé en 1989), du diplôme national du brevet (ex BEPC), ou encore du certificat de formation générale.

Part des 18-25 ans non insérés

Nombre de jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires, parmi l'ensemble de la population de 18 à 25 ans.